

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0204

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Quartier Haute Roche - Actions 2001 de gestion urbaine et sociale de proximité**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de Pierre Bénite et des actions mises en œuvre dans le quartier de Haute Roche, classé en catégorie I, un projet urbain a été réalisé.

Pour autant, à ce jour, les éléments de diagnostic recensés par les partenaires font apparaître :

- un vieillissement prématuré des aménagements réalisés sur les espaces extérieurs et les parties communes de la résidence Haute Roche I les Gris,
- une forte dégradation des parties communes de la résidence Les Arcades, propriété de la SA Gabriel Rosset,
- un manque d'entretien global sur les espaces extérieurs de proximité sur l'ensemble du quartier.

Afin de maintenir l'attractivité du site et pour répondre aux attentes des habitants, il s'avère donc aujourd'hui nécessaire d'aller plus en avant dans le cadre du nouveau contrat de ville 2000-2006 avec la mise en place d'un projet partenarial de renforcement de la gestion de proximité.

Pour ce faire, une convention de gestion urbaine et sociale de proximité d'une durée de trois années (2001, 2002 et 2003) approuvée lors du conseil de Communauté en date du 10 septembre 2001 est conclue entre l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Pierre Bénite, la région Rhône-Alpes, l'OPAC du Rhône et la SA Gabriel Rosset. Les trois objectifs suivants sont définis :

- améliorer la vie quotidienne dans le quartier par une gestion accrue qui s'appuie sur un renforcement de la présence des acteurs de terrain, l'amélioration de l'entretien des espaces extérieurs et la sensibilisation au respect du cadre de vie puisqu'il s'agit réellement de maintenir l'attractivité du quartier de Haute Roche et d'anticiper le développement de la vacance,
- renforcer la cohésion sociale et les relations de voisinage en développant des services rendus aux habitants par un accompagnement des nouveaux arrivants et le développement d'actions d'insertion par l'économique,
- associer les habitants à la gestion et à l'évolution du quartier en développant des actions concrètes dans lesquelles ils seront pleinement impliqués.

Ainsi, dans le cadre des objectifs et principes énoncés, chacun des signataires s'engage à maintenir les moyens existants en améliorant leurs modes de fonctionnement ainsi qu'à proposer et mettre en œuvre de nouvelles actions.

En ce qui concerne le programme d'actions 2001, les orientations adoptées sont les suivantes :

- l'amélioration de l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes des quartiers de Haute Roche et des Arcades,
- la requalification des parties communes du quartier des Arcades,

- le développement de la qualité de l'accueil des nouveaux arrivants, de la communication et des initiatives des habitants.

L'ensemble des engagements représente, pour l'année 2001, un coût global de 1 391 000 F avec un engagement financier en charge nette pour la Communauté urbaine de 170 000 F nets de taxes.

Le financement des actions serait réparti comme suit :

N°	Actions	Prévisionnel (en F TTC)	Maîtres D'ouvrage	Etat	Communauté urbaine	Commune	Région	OPAC du Rhône	SA Gabriel Rosset
1	surentretien espaces extérieurs HR et Arcades	311 000	OPAC du Rhône	120 000	50 000		80 000	61 000	
2	surentretien parties communes HR et Arcades	130 000	OPAC du Rhône	65 000	20 000			26 000	19 000
3	requalification des parties communes Arcades	800 000	SA Gabriel Rosset	400 000	100 000		200 000	0	100 000
4	accueil nouveaux arrivants	30 000	Commune	10 000	0	20 000		0	0
5	communication initiatives habitants	30 000	Commune	15 000	0	15 000		0	0
6	citoyenneté, proximité	90 000	Commune	10 000	0	80 000		0	0
Total		1 391 000		620 000	170 000	115 000	280 000	87 000	119 000

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 et celle en date du 10 septembre 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve l'opération sus-visée ainsi que la participation de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière avec l'OPAC du Rhône et la SA Gabriel Rosset.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante en fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - comptes 657 570 et 657 280 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,